



**ASSOCIATION SPORTIVE  
DE L'AUTOMOBILE CLUB DU SUD OUEST**

**9<sup>ème</sup> RALLYE BORDEAUX  
AQUITAINE CLASSIC**

**5<sup>ème</sup> B.A.C. MODERNE  
23, 24 & 25 FEVRIER 2024**

[www.asacso.fr](http://www.asacso.fr)

**RÈGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE**

Le règlement particulier sportif complète le règlement FFSA standard des rallyes

## MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des municipalités des communes traversées de, Castillon la Bataille, Caplong, Coubeyrac, Doulezon, Gensac, Massugas, Mouliets et Villemartin, Pujols, Saint Quentin de Caplong, Sainte Radegonde, que l'Association Sportive de l'Automobile Club du Sud-Ouest peut organiser pour vous cette

## 9<sup>ème</sup> édition du RALLYE BORDEAUX AQUITAINE CLASSIC

Ce sera grâce à votre sportivité et à l'attitude responsable que vous saurez adopter durant les reconnaissances que la pérennité de cette épreuve sera assurée.

Aussi, nous vous demandons expressément de respecter la sécurité et la tranquillité de la population de ces villages qui vous accueillent et de suivre scrupuleusement les règles du Code de la Route.

### **RESPECTEZ LES LIMITATIONS DE VITESSE**

### **LES RECONNAISSANCES NE SONT PAS DES ESSAIS**

Des contrôles seront effectués par la GENDARMERIE et par nous-mêmes, et

**L'article 6.2.7 du règlement standard FFSA sera strictement appliqué, notamment :**  
Reconnaissance en dehors des jours et heures autorisés, ou non-respect du nombre maximal de passages

=

### **DEPART REFUSE**

Nous comptons sur votre compréhension.

De votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des rallyes !  
Soyez-en remerciés.

**L'ASACSO**

---

## PROGRAMME – HORAIRES

**Parution du règlement :** Lundi 18 décembre 2023

**Ouverture des engagements :** Lundi 18 décembre 2023

**Clôture des engagements :** Lundi 12 février 2024

**Distribution du carnet d'itinéraire :** 17,18 février 2024 de 9h00 à 12h30 à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille

23 février 2024 de 8h30 à 13h00 à

**Dates et heures des reconnaissances :** 17,18 et 23 février 2024 de 9h00 à 18h00

**Vérifications pré-administratives :** A la remise du carnet d'itinéraire

**Vérifications administratives :** 23 février 2024 de 10h00 à 18h00 au Centre Culturel François Mitterrand à Castillon la Bataille

**Les heures de convocation doivent être scrupuleusement respectées**

**Vérifications techniques :** 23 février 2024 de 10h15 à 18h15

Centre Technique le Bourg à MOULIETS

**Mise en place du parc de départ :** 23 février 2024 à partir de 10h35 parking Allée de la République à Castillon la Bataille

**1ère réunion des Commissaires Sportifs le :** 23 février 2024 à partir de 17h00

Salle des CCS : Mairie de Castillon

**Publication des équipages admis au départ :** 23 février 2024 à 18h45, Allée de la République Castillon la Bataille et le site internet de la FFSA.

**Publication des heures et ordres de départ :** 23 février 2024 à 19h30, Allée de la République Castillon la Bataille et sur le site internet de la FFSA.

Briefing de la Direction de Course : : samedi 24 février à 8h00 au PC Course Mairie de Castillon la Bataille.

**Briefing des voitures d'encadrement (équipages au complet) :** samedi 24 février à 9h15 au PC Course Mairie de Castillon la Bataille.

**Départ du 9<sup>ème</sup> Rallye du BAC :** 24 février 2024 à 10h30, allée de la République à Castillon la Bataille.

**Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape :** 24 février 2024 à partir de 17h33, allée de la République à Castillon la Bataille.

**Publication des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> étape :** 24 février 2024 à 21h00, Allée de la République Castillon la Bataille, et sur le site internet de la FFSA.

**Publication de l'ordre et heures de départ de la 2<sup>ème</sup> étape :** 24 février 2022 à 21H00, Allée de la République Castillon la Bataille et sur le site internet de la FFSA.

**Départ de la 2<sup>ème</sup> étape :** 25 février 2024 à 7h30

**Arrivée du 8<sup>ème</sup> Rallye du BAC :** 25 février 2024, le 1<sup>er</sup> équipage à partir de 14h43, allée de la République à Castillon la Bataille

**Publication des résultats du rallye :** 25 février 2024, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

**Remise des prix :** 25 février 2024 après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats, sur le podium d'arrivée, allée de la République à Castillon la Bataille.

---

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club du Sud-Ouest organise les 23 ,24 et 25 février 2024 une épreuve automobile nationale dénommée **le 9ème rallye Bordeaux Aquitaine Classic** et **5ème Rallye Moderne Bordeaux Aquitaine Classic**.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du .  
Enregistré par la Ligue Nouvelle Aquitaine Sud sous le N°

### *Comité d'Organisation*

---

Président de l'ASACSO: Jerry GAUGAIN

Coordinateurs du Rallye : Jerry Gaugain & Laurent CADUSSEAU

Responsable Matériel et RTS : Bruno MARILL & Jean Philippe LABEYLIE

Responsable Partenaire : Pierre BENOIST & Bernard DEES

Responsable Road-book et Autorisation administratives : J-Pierre DESPREZ

Responsable Logistique : Laurent CADUSSEAU

Responsable Parcs: Didier BONNET

Membres de l'ASACSO et bénévoles : Gérard BONNET, Alain TRILLAUD, Philippe DALBON  
Myriam & Christian LANTRES, Bernard MANDOJANA  
Laëtitia & Yannick LACOUTURE, Olivier LAPORTE  
Dominique CASTERA, Patrice DUVERGER, Alain LACOUTURE

Siège Social du Rallye : ASACSO  
8 Place des Quinconces  
33000 BORDEAUX  
Tél : 05.56.52.35.81.

Secrétariat du rallye : ASACSO  
8 Place des Quinconces  
33000 BORDEAUX  
Tél : 06.07.70.35.22 Contact : [asacso33@gmail.com](mailto:asacso33@gmail.com)

Permanence du rallye : Vendredi 23/02/2024 Mairie de Castillon la Bataille  
Samedi 24/02/2024 Mairie de Castillon la Bataille  
Dimanche 25/02/2024 Mairie de Castillon la Bataille  
Tél : 06.07.70.35.22. ou 06.20.53.37.61.

Tableau d’Affichage : Officiels et informations – Abri Technique  
Vendredi soir: Allée de la République à Castillon la Bataille  
Samedi: Allée de la République à Castillon la Bataille

L'ASACSO Organisateur Administratif et Technique s'engage à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre premier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

---

### 1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	LICENCE	ASA
Président du Collège des Com Sportifs	COURMONTAGNE	11849	1004
Membre du Collège	PIQUENOT Jérôme	184397	1110
Membre du Collège	FOURCADE Annie	15323	1006
Directeur de Course Général	TRONCAL Guy	1056	1706
Directeur de course Adjoint PC ES 1/4/7/10	MARTY Patrice	9699	0915
Directeur de course Adjoint PC ES 2/5/8/11	BOUCHON Françoise	17644	1004
Directeur de course Adjoint PC ES/3/6/9	DANIEL Philippe	50805	1004
Directeur de course « Nouveau départ & Moyennes VH »	MARTY Patrice	9699	0915
Directeur d'Épreuve ES 1/4/7/10	ESCLOUPE Yves	76046	0903
Chronométrateur Départ ES 1/4/7/10	BRANDY VALETTE	12194	805
Chronométrateur Arrivée ES 1/4/7/10	BRUN Alain	30267	1706
Directeur d'Épreuve ES 2/5/8/11	MOUTREUIL Michel	20481	1009
Chronométrateur Départ ES 2/5/8/11	RUBAULT Bernard	220582	1004
Chronométrateur Arrivée ES 2/5/8/11	TISSERAND Jean-Louis	181287	1106
Directeur d'Épreuve ES/3/6/9	RAYMOND Jean-Pierre	12215	1004
Chronométrateur Départ ES/3/6/9	LAPOUGE Laurent	13530	1101
Chronométrateur Arrivée ES/3/6/9	GRENEREAU JP	15326	1006
Médecin chef	HERGUE MICHEL	237526	1009
Commissaire technique Responsable Modernes et VH	LARQUEY Serge	8454	1006
Commissaire technique	GIRAUD Patrick	189624	1009
Commissaire technique	BATARD Patrick	146650	1013
Commissaire technique	GAUTHIER Eric	196863	1015
Commissaire technique stagiaire	COUTREAU Estelle	306450	1009
Commissaire technique Responsable « Nouveau départ »	LARQUEY Serge	8454	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	JEAN Philippe	21816	1006
Chargés des Relations avec les Concurrents	FOURCADE Jean	8460	1006
Chargé des relations Presse	BROUHARD Pierre		1009

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye compte pour :

- La coupe de France des Rallyes 2024 (coefficient 3)
- Le championnat de la ligue Nouvelle Aquitaine Sud 2024
- Le Challenge des Commissaires (Nouvelle Aquitaine Sud)
- Le Rallye est inscrit en **PEA** (Participation étrangère autorisée).

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement. Des vérifications pré-administratives auront lieu à la remise du carnet d'itinéraire à la Société FIRM 139 rue Michel Montaigne à Castillon la Bataille. Les vérifications administratives finales (permis, licences mineur(e)s et une lettre du propriétaire de la voiture de Rallye autorisant le(s) pilote(s) à conduire la voiture pendant le rallye, lorsque le(s) pilote(s) n'est pas le propriétaire de la voiture) auront lieu les 23 février 2024 de 10h00 à

18h00 au Centre Culturel François Mitterrand, à Castillon la Bataille.

**Les concurrents recevront une heure de convocation aux vérifications administratives. Cette heure doit être impérativement respectée. Les concurrents doivent respecter les gestes barrière si nécessaire.**

Les vérifications techniques auront lieu le Vendredi 23 février 2024 à partir de 10h15 au Centre Technique le Bourg à MOULIETS.

**Les concurrents devront présenter les documents techniques préalablement remplis par leur soin. Ceci sont disponibles sur le site.**

Les vérifications finales seront effectuées au Garage Pralon 11, Chemin de Mézières 33350 Castillon la Bataille.

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au Rallye Bordeaux Aquitaine Classic doit adresser à :

ASACSO

8, Place des Quinconces

33000 BORDEAUX

Tél : 05 56 52 35 81

Contact : [asacso33@gmail.com](mailto:asacso33@gmail.com)

(Cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 19 février 2024.

**.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum sur l'ensemble des rallyes. (VHC + VHRS + National, ENRS)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Modernes : avec la publicité facultative des organisateurs : 520 €
- VHC & VHRS : avec la publicité facultative des organisateurs : 480€
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1040 €
- Equipage étranger : 430 €
- Equipage complet ASACSO ou venant de plus de 500 km : 450 €
- **CHECK DOWN le vendredi après-midi : 100€**

L'engagement comprend 10 € reversés aux commissaires, l'ASACSO complétera afin de donner 30 € à chacun d'eux en dédommagement d'une partie de leur frais de déplacements.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement par chèque ou virement bancaire. Les chèques ne seront déposés que le lundi suivant le rallye.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie des permis, licences et 1<sup>ère</sup> page du passeport.

---

### **3.3. ORDRE DE DEPART**

**3.3.1.** Pour la 1<sup>ère</sup> étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour la 2<sup>ème</sup> étape, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, à l'issue de la dernière ES de la 1<sup>ère</sup> étape, hors pénalités routières avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "Nouveau départ" par le Collège des Commissaires Sportifs.

**3.3.4.** L'ordre sera le suivant :

- Véhicules Historiques de Compétition : VHRS, VMRS, VHC et MODERNE

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée au parc d'assistance à Castillon la Bataille (33350). Un seul véhicule d'assistance par équipage est autorisé et sera identifié.

Dans le parc d'assistance il est obligatoire :

- De tenir à proximité de la voiture de course un extincteur pour foyer A, B ou C d'une capacité minimale de 5 kg.
  - De disposer, sous la voiture de course, une bâche plastifiée étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture, ainsi que sous le moteur du véhicule d'assistance.
  - De prendre en charge l'enlèvement de tous les déchets au départ du parc.
  - Des contrôles seront effectués et des pénalités seront appliquées en cas de manquement à ces règles.
- Il est formellement interdit de planter des sardines ou autres piquets dans les sols en asphalte du parc.

#### **4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces**

Conforme au règlement standard FFSA.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

**5.1P.** Conforme au règlement standard FFSA.

**5.2P.** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1P. DESCRIPTION**

Le Rallye BORDEAUX-AQUITAINE-CLASSIC représente un parcours de 291.68 km de deux étapes de 2 sections chacune.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 131,080 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES Saint Quentin de Caplong - 13,230 Km x 4 = 52,92 Km
- ES Coubeyrac – 9.09 Km x 4 = 36.36 Km
- ES Doulezon-Pujols - 10,45 Km x 4 = 41,80 Km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire horaire".

---

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les reconnaissances seront limitées à 3 passages par épreuve spéciale. Les cordes pourront être neutralisées.

**6.2.6P.** Les reconnaissances auront lieu le samedi 17 et dimanche 18 février de 9h00 à 18h00 ou le vendredi 23 février de 9h00 à 18h00.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

**7.2.11P.** Identification des Officiels : chasubles, aux couleurs règlementaires FFSA.

### 7.3.17P. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard FFSA.

**Les concurrents ayant abandonné lors de la 1ère étape sont priés de renseigner le document mis à leur disposition et de le remettre aux relations concurrents dans les plus brefs délais.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera après l'arrivée de la dernière voiture et 30 minutes après la publication des résultats, sur le podium d'arrivée, allée de la République à Castillon la Bataille.

		1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>
<b>Classes</b>	1 à 3 partants	150 €				
	4 à 5 partants	250 €	125 €			
	6 à 10 partants	350 €	250 €	125 €		
	au-delà de 10 partants	520 €	250 €	125 €	90 €	

Pour la remise des prix, les classes suivantes seront regroupées : A7S avec A7K- R1A avec R1B  
R2B avec R2C et R2J – R3C avec R3T – N2 avec N2S.

Si le nombre de partants est inférieur à 100, les primes seront calculées au prorata du nombre de partants « Moderne » (ex : 92 partant ; 92% de la prime)

Les chèques correspondants à la remise des prix seront expédiés par courrier à l'adresse indiquée sur l'engagement après le rallye.

